



Droit Bancaire Fichage interne alors que non fichage BDF

Par **keath**, le **18/12/2015** à **08:45**

Bonjour, Mr Mme,

J'aurais besoin de certitude et savoir à combien, je peux évaluer plusieurs préjudices dont moi et ma famille avons été victime de par notre banque, à quelle compensation je peux prétendre sans abus, mais aussi sans être léser.

Pour cela, il faut que je puisse vous faire parvenir le contenu de la lettre de 3 pages et demi que j'ai rédigé pour l'envoyer au siège social de cette banque. dites moi comment faire.

Nous avons comptabilisé 6 préjudices, liés à cette affaire. Je veux déjà leur demander un recours amiable, avant de mettre en route une procédure, ou j'aurais gain de cause vue la situation

Merci d'avance de me répondre au plus vite et me dire comment vous faire parvenir le contenu de ma lettre.

Keath

Par **youris**, le **18/12/2015** à **10:09**

bonjour,

la réparation est proportionnelle aux préjudices subis.

comme vous ne dites rien de vos préjudices, il est impossible de répondre à votre question.

je vous conseillerais de prendre l'avis d'un avocat.

salutations